



Rechercher de la performance en conservant une dimension environnementale et sociale

AXA Coupon Opportunité est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement risqué de type « taux ».

- **Période de commercialisation** : du 10 janvier 2024 au 28 mars 2024 inclus. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée⁽²⁾** : 5 ans.
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.
- **Cadre de distribution** : compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
- **Code ISIN** : FR1459AB1751.
- **Émetteur** : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- **Garant de la formule** : The Goldman Sachs Group, Inc.⁽³⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, **l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France et au Luxembourg. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

AXA Coupon Opportunité est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) La durée d'investissement conseillée est calculée de la Date de Commencement des Intérêts : (le 17 avril 2024) à la Date d'Echéance (le 17 avril 2029).

(3) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 20 octobre 2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant de la formule, ni constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





Une solution d'investissement pour diversifier votre épargne

AXA Coupon Opportunité en bref

AXA Coupon Opportunité propose une durée de placement de 5 ans⁽¹⁾. **AXA Coupon Opportunité est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital⁽²⁾ à l'échéance.**

AXA Coupon Opportunité permet de bénéficier, à l'échéance des 5 ans, du versement des coupons inconditionnels de 4,70 % pour chaque année écoulée, soit un total de 23,50 %.

Comment fonctionne AXA Coupon Opportunité ?

AXA Coupon Opportunité présente les caractéristiques suivantes :

À l'échéance

- **Le versement de l'ensemble des coupons inconditionnels mis en réserve⁽²⁾** depuis la Date de Commencement des Intérêts⁽³⁾, soit un total de 23,50 %.
- **Un remboursement :**
 - **De l'intégralité du capital⁽²⁾**, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 5 ans (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule), soit un taux de rendement annuel net de 3,27 %⁽⁴⁾.

N.B.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale d'un titre de créance (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation).
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement prévu par la formule, à l'échéance, le 17 avril 2029. **En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur. De la même manière, aucun coupon ne sera versé.**
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Commencement des Intérêts, le 17 avril 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 avril 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

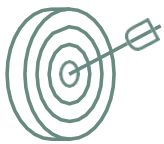
(1) La durée de placement est calculée de la Date de Commencement des Intérêts, le 17 avril 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 avril 2029.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Commencement des Intérêts, le 17 avril 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 avril 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**





Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- **Mise en réserve des coupons inconditionnels de 4,70 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Commencement des Intérêts⁽²⁾, payé à l'échéance⁽²⁾.**
- **Durée de vie du titre de créance connue à l'avance :** la durée d'investissement est de 5 ans, de la Date de Commencement des Intérêts⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾.
- **Remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾,** dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 5 ans (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule).

Inconvénients

- **Risque de perte en capital :**
 - **Partielle ou totale en cours de vie :** en cas de sortie en cours de vie, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie. **Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale ;**
 - Le titre de créance est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi et à un non-versement des coupons mis en réserve en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des coupons :** le coupon potentiel est fixé à 4,70 %⁽¹⁾ par année écoulée, même en cas de hausse des taux.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du titre de créance.

Principaux facteurs de risques

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque découlant de la nature du titre de créance :** en cas de revente du titre de créance avant l'échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽²⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**
- **Risques de marché :** le prix du titre de créance en cours de vie évolue non seulement en fonction des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut donc connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du titre de créance en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.





Donner une dimension environnementale et sociale à votre placement

AXA Coupon Opportunité présente une particularité innovante : un montant équivalent au total des titres de créance effectivement placés sera alloué au financement ou au refinancement exclusivement de projets verts et/ou sociaux qui répondent à des enjeux environnementaux, sociaux et/ou de durabilité critiques.

Les projets verts éligibles sont issus des thématiques suivantes : l'énergie propre, le transport durable, l'agriculture durable, les déchets et matériaux et la protection des écosystèmes.

Énergie propre



Transport durable



Agriculture durable



Déchets et matériaux



Protection des écosystèmes



Les projets sociaux éligibles sont issus des thématiques suivantes : la santé accessible, l'inclusion financière, l'éducation abordable et l'aide au logement.

Santé accessible



Inclusion financière



Éducation abordable



Aide au logement



A travers ces projets, le titre de créance AXA Coupon Opportunité vise à atteindre indirectement⁽¹⁾ les **9 Objectifs de Développement Durable (ODD)** ci-dessous, parmi les 17 ODD fixés par les Nations Unies⁽²⁾

2

FAIM
« ZÉRO »

3

BONNE SANTÉ ET
BIEN-ÊTRE

4

ÉDUCATION DE
QUALITÉ

7

ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE

10

INÉGALITÉS
RÉDUITES

11

VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES

12

CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

14

VIE
AQUATIQUE

15

VIE
TERRESTRE

Ce titre de créance respecte le « Sustainability Issuance Framework » (Cadre d'émission durable) de Goldman Sachs⁽³⁾ aligné sur les principales directives de l'International Capital Market Association (« ICMA »)⁽⁴⁾.

Un groupe de travail interne examine la conformité des projets et des actifs avec les critères d'éligibilité du « Sustainability Issuance Framework » de Goldman Sachs⁽³⁾. Sustainalytics considère⁽¹⁾ que le processus de sélection des projets est conforme aux pratiques du marché.

Goldman Sachs a l'intention de publier des rapports sur son site web⁽⁵⁾ dans un délai d'un an après chaque émission et jusqu'à l'attribution complète. Les rapports comprendront : une brève description des projets sélectionnés, le montant total alloué aux actifs éligibles ainsi que les impacts environnementaux et sociaux, si applicables.

(1) Goldman Sachs a engagé Sustainalytics, un fournisseur indépendant leader sur le marché de la recherche et de l'analyse environnementales, sociales et de gouvernance, pour fournir une seconde opinion sur son « Sustainability Issuance Framework », disponible sur <https://www.sustainalytics.com/corporate-solutions/sustainable-finance-and-lending/published-projects/project/goldman-sachs-group-inc/goldman-sachs-sustainability-issuance-framework-second-party-opinion/goldman-sachs-sustainability-issuance-framework-second-party-opinion.pdf>. La lettre de Sustainalytics évalue l'alignement de ce Framework avec les normes ICMA.

(2) Les Objectifs de Développement Durable ont été établis par les Nations Unies afin de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

(3) Le « Sustainability Issuance Framework » (Cadre d'émission durable) de Goldman Sachs est disponible sur <https://www.goldmansachs.com/investor-relations/creditor-information/gs-sustainability-issuance-framework.pdf>.

(4) Les « Green Bond Principles » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/>), « Social Bond Principles » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/social-bond-principles-sbp/>) et « Sustainability Bond Guidelines » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/>) élaborées par l'ICMA.

(5) Les rapports sont disponibles sur <https://www.goldmansachs.com/investor-relations/creditor-information/index.html>.





Mécanismes du titre de créance

Mécanisme de mise en réserve du coupon inconditionnel (Année 1 à 5)

Un coupon inconditionnel de 4,70 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de l'année écoulée

Mécanisme de remboursement à l'échéance (Année 5)

À la Date d'échéance⁽¹⁾, l'investisseur reçoit :



Soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,27 %⁽³⁾.

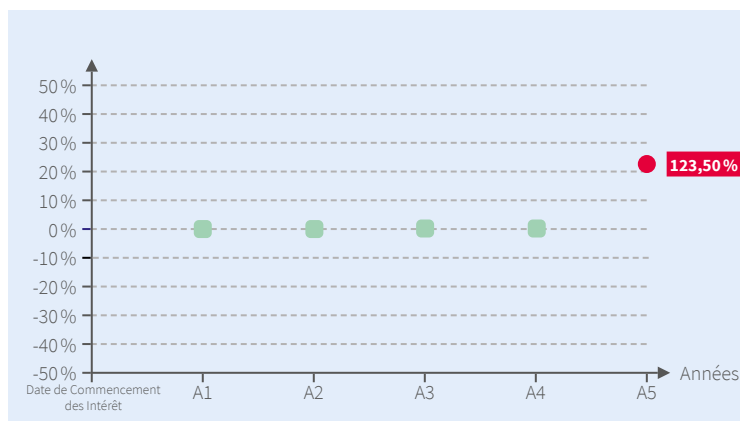


Illustration des mécanismes

■ **Année 1 à 5 :** un coupon de 4,70 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de chaque année écoulée depuis la Date de Commencement des Intérêts⁽¹⁾.

■ **Année 5 :** L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾ l'intégralité du capital⁽²⁾ majoré de 5 coupons de 4,70 %⁽²⁾ au titre des années 1, 2, 3, 4 et 5 (soit 23,50 %⁽²⁾), soit 123,50 % du capital⁽²⁾.

Le taux de rendement annuel net est égal à 3,27 %⁽³⁾.



● Mise en réserve d'un coupon inconditionnel ● Niveau de remboursement d'AXA Coupon Opportunité

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du titre de créance. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'analyses à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Commencement des Intérêts, le 17 avril 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 avril 2029. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.





Fiche caractéristique

Code ISIN	FR1459AB1751.
Forme juridique	Titre de créance de droit français.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant de la formule	The Goldman Sachs Group, Inc. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du titre de créance soit garantie par The Goldman Sachs Group, Inc., le titre de créanceur risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.
Devise	Euro (€).
Montant de l'émission	220 000 000 €.
Valeur nominale	1 000 €.
Montant minimum d'investissement	1 000 €. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale.
Éligibilité	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Règlement / livraison	Euroclear France.
Période de souscription	Du 10 janvier 2024 au 28 mars 2024 (inclus), pouvant être clôturée sans préavis une fois le montant de l'enveloppe atteint.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital⁽¹⁾ en cours de vie et une garantie du capital⁽¹⁾ à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées au distributeur pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 0,60 % TTC du montant placé par le distributeur, sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Date d'Émission	5 janvier 2024.
Date de Commencement des Intérêts :	17 avril 2024.
Date de versement des coupons inconditionnels :	17 avril 2029.
Date d'Échéance	17 avril 2029.
Formule de remboursement	À la Date d'Échéance, l'investisseur reçoit : <ul style="list-style-type: none">• L'intégralité du capital⁽¹⁾ + 5 coupons inconditionnels de 4,70%, soit 23,50%⁽¹⁾, ce qui nous amène à un taux de rendement annuel de 3,27 %⁽³⁾.
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur les pages publiques de Bloomberg, Telekurs et Quantalys. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement de Goldman Sachs International.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne assurée par Goldman Sachs International, en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1 % maximum inclus dans la limite du montant émis à la Date d'Émission et disponible à la vente.

(1) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 20 octobre 2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant de la formule, ni constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Commencement des Intérêts, le 17 avril 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 avril 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**





Avertissements

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité du prospectus : le titre de créance AXA Coupon Opportunité décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (*Final Terms*), se rattachant au Standalone Prospectus (en date du 10 janvier 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF ») sous le numéro de visa C-028717. Ce Standalone Prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Standalone Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Standalone Prospectus, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 5 janvier 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB1751.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gsprlips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : le titre de créance est un support d'investissement adossé à une unité de compte disponible au sein de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation tel que visé dans le Code des assurances. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**

Caractère publicitaire de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

Risque liée à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « Directive ») : depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité

de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

Rachat par Goldman Sachs International : Goldman Sachs International s'engage, sous réserve de la survenance d'une perturbation de marché, à donner des prix fermes pour un montant minimum de 1 000 €, chaque jour ouvré (ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré), pendant la période comprise entre la première Date de Constatation Initiale et la Date d'Échéance, avec une fourchette achat/vente de 1% maximum dans la limite du montant initialement souscrit.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « *U.S. Securities Act of 1933* », telle que modifiée (« la loi américaine sur les valeurs mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « *U.S. Person* » (tel que défini dans la loi américaine sur les valeurs mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « *Reg S* » de la loi américaine sur les valeurs mobilières.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent ESG ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme ESG, durable ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs ESG, durable, ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (ESG).

